



Siège Social : Brayes, 21 chemin le travers
12300 Saint-Santin

Téléphone : 0565640791
Télécopie :
e.mail : contact@gratacap.fr

SARL au capital de 700 000€
R.C. RODEZ B 394 220 370
Dom. Banc. C.R.C.A. DECAZEVILLE 00032134020
N° siret : 394220370 00024
N° TVA intra : FR68394220370

Facture N° FC_048608

DATE	CLIENT	PAGE
28/02/2026	016547	Page 1 / 1

2060713432Z00001 00840

GAEC LE TILLEUL DE PARAMELLE
90 ALLEE LE TIEULLE DE PARAMELLE
46210 SAINT CIRGUES

46210 SAINT CIRGUES

REFERENCE	DESIGNATION	Quantité	Prix Brut H.T	Montant H.T	TVA
BOULBTR8X30 RONDELLEGE8	Bon de livraison client : BC_105008 : : 12/01/26	10	0,21	2,08	8
	BOULON BTR 8X30	10	0,07	0,70	8
SPA203	Bon de livraison client : BC_106194 : : 11/02/26	2	9,95	19,89	8
	PITON 28X28X22				
MANILLE16 WU08901087	Bon de livraison client : BC_106201 : : 12/02/26	2	6,50	13,00	8
	MANILLE DIAM 16	2	5,28	10,57	8
BOUL100KGS12X12 U1R32	Bon de livraison client : BC_106440 : : 23/02/26	3	0,86	2,58	8
	BOULON 100 KGS 6 PANS 12X120	1	46,86	46,86	8
BR033955	BATTERIE 12V - AGM 32 AMP +D	2	9,75	19,50	8
	SANGLE A/CAME L2,50M C/1				
DPCP12-22	Bon de livraison client : BC_106537 : : 26/02/26	1	47,50	47,50	8
	BATTERIE 12V 22AH 275A				

Virement Le 20/03/20

CONDITIONS DE REGLEMENT				BASES HT	% TVA	MT TVA	TOTAL H.T.	162,68
N°	MONTANT	MODE	ECHEANCE	8	162,68	20,00%	32,54	TOTAL TVA
1	195,22	Virement bancaire	28/02/26				TOTAL TTC	195,22
Virement bancaire fin de mois							ACOMPTE	0,00
				NET A PAYER :		195,22 EUR		

Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées - IBAN : FR76 1120 6000 2900 0321 3402 005 - AGRIFRPP812

Clauses de réserve de propriété : le vendeur conserve la propriété pleine et entière des marchandises vendues jusqu'au paiement complet du prix, en application de la loi du 12 mai 1980. Tout différend quel qu'il soit et quelles que soient les conditions de ventes, d'exécution des commandes ou les modes de paiement acceptés est de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce du Siège Social de SARL GRATACAP

Conformément à l'article L.441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture : une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €, à laquelle il convient d'ajouter des pénalités de retard dont le taux est égal à trois fois le taux d'intérêt légal.